

## ARRETEZ PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À Monsieur Jacques MASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président

La présidente de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211 2 et L 5221- 9 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 fixant à 10 le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 relative à l'élection des vice-présidents ;

### ARRETE

**Article 1 :** il est donné délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques MASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président pour exercer l'exécution et le suivi des dossiers du Pôle « Finances ».

**Article 2 :** une délégation de signature est attribuée à Monsieur Jacques MASSET, 1<sup>er</sup> Vice-président pour :

- Les actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives (mandats de paiement, titres de recettes) relevant de sa délégation.

**Article 3 :** le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet
- Au Trésorier principal
- À l'intéressé de la notification

Fait à Doullens, le 10 avril 2026

La Présidente,

Christelle HIVER

